

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation 28/06/2023 Date d'affichage 28/06/2023 Membres : En Exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12	<i>L'an deux mille vingt-trois et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Monique CAVALIÉ par Sébastien CAYSSIALS Excusé(e)s : Jean-Claude FROMENT, Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

Objet: Mise à jour tableau classement des voies communales, rues et places commune de Roussennac - DE_20230706_007

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 141-3 concernant le classement et le déclassement des voies communales,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la voirie communale a fait l'objet d'une vérification des longueurs et des voies à classer en voirie communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de valider le tableau de la voirie communale ci-dessous :

N° voie	Localités desservies	Origine	Fin	Longueur en mètres
1	Espeilhac, village	RD 154	RD 61	960
2	Mas de Manciac	Carrefour Espeilhac RD 31	CR 4	530
3	La Croix Blanche	RD 525	Limite commune Bournazel	300
4	Les Mansies	RD 154	Limite commune d'Anglars St Félix	1 120
5	Le Poujol, Le Pomaret, Le Ségala, 2 sections	RD 994	Limite commune Bournazel	3 270
6	Les Cazals	RD 994	RD 525	900
7	Laumière, La Planque	RD 994	Limite commune de Rignac	2 240
8	La Roubénie	RD 525	Aux habitations - CR 6, 38	1 030
9	Bezanes	RD 658	Limite commune Bournazel	1 300
10	Mas del Bosc	VC 5	VC 7	1 721
11	Salvigane, Mas de Lattes	RD 994	RD 525	1 220
12	Salvigane	VC 11	Masion - CR 7	150
13	La Garrisole	RD 525	Maison - CR 39	130
14	Mas de Lafont	RD 525	RD 994	500
15	Le Batut	RD 525	Aux habitations - CR 15	480
16	Les Alaries 2 sections	RD 525	Limite commune	550

17	Le Garric	RD 658	Bournazel Limite commune Bournazel	540
18	Le Garric	RD 658	Limite commune Bournazel	330
19	Crayssac 2sections	RD 658	Aux habitations	420
20	Lagarrigue Haute	VC 5	Aux habitations	350
21	Lagarrigue Basse	VC 5	Maison	275
22	La Gabouyte 2 sections	VC 10	Aux habitations - CR 27	400
23	Atelier menuiserie Espeilhac	RD 154	CR 1	70
24	L'Esclavissac	RD 994	Roubénie	790
25	Stade	RD 994	CR 10	300
26	Laumière 3 sections	VC 7	Maisons	230
27	De Laumière à la Chapelle	VC 7	CR 32	100
28	La Chapelle	VC 5	RD 994	1 695
29	Bouzine	VC 6	Rue 7	370
30	Les Cabanous	RD 61	Maison	100
31	Garrigol	RD 61	CR 5	200
32	Espeilhac vers chemin de la Bésie	RD 154	CR 2	40
33	Communal	RD 154	Portail	40
34	Maison ECHE	RD 994	Garage	40
35	Bezanes 2 sections	VC 9	CR 24	145
36	Garage Mairie	RD 994	VC 14	130
37	Maisons Salvigane	VC 11	Maisons	80
38	Le Baranquet	RD 994	Maisons	100
39	Lotissement La Borde	VC 11	Lotissement	370
40	Sainte Barbe	VC 6	Rue 10	400
41	Lotissement La Sole	RD 658	Lotissement	300
42	La Vayssière	RD 994	Maisons	95
43	Le Bosc	VC 11	Maison	200
Rue 1	Salle des fêtes - Eglise	RD 994	RD 994	180
Rue 2	Ancienne école	RD 994	Rue 1	90
Rue 3	Mairie jusqu'au Pargou	Rue 1	RD 994	100
Rue 4	Rue de la Place du Pargou	Rue 3	Rue 3	40
Rue 5	Impasse du café	Rue 3	Rue 4	30
Rue 6	Tour de l'Eglise	Rue 1	Rue 1	80
Rue 7	Rue du cimetière	Rue 1	VC 29	226
Rue 8	Impasse COUFFIN	Rue 1	Rue 7	30
Rue 9	De l'Eglise à la rue 10	Rue 1	Rue 10	40
Rue 10	Rue du tennis à Bouzines	Rue 1	Rue 7	150
Rue 11	Lotissement Le Poujol II	VC 5	Lotissement	280
Rue 12	Mas d'Oustry	VC 5	Maison	65
Rue 13	Chemin de la Chapelle	VC 5	Maisons	220
TOTAL VOIRIE COMMUNE ROUSSENNAC				26 042
N° Place	Localités desservies	Origine	Fin	Surface en m ²
A	Place du Pargou			540
B	Place du Poujol			260
C	Place de l'Eglise			250

D	Parking du Cimetière	540
E	Parking de la Borde	955
F	Place de l'Ecole	1 300
G	Parking Ecole	2 500
TOTAL PLACES COMMUNALES ROUSSENNAC		6 345

Ce classement porte la longueur de la voirie communale de Roussennac à 26042 mètres et la surface des places communales de Roussennac à 6 345 m².
 Cette délibération vient remplacer la délibération DE20181005_006 complétée par la délibération DE20200120_009.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
 le 08 juillet 2023
 et publication ou notification
 le 08 juillet 2023

Roussennac, le 08 juillet 2023.
 Pour extrait conforme.

Le Maire
 Sébastien CAYSSIALS

Le secrétaire
 Manic Laine CAMBOULAS




